Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260330-DEL2026_14-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE DE MEDREAC

DEL 2026-14 du 30.03.2026 – (5.3)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

L'An deux mil vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTIER Magali, Maire ;

Etaient présents : ROUAULT Delphine, PIEDERRIERE Olivier, CRESPEL Cécile, LEVREL Didier, JOSSE Martial, ROIG Marie-Hélène, BOUILLEROT Céline, DENIS Hugo, GUILLOTO-SALAÜN Alexandra, PAUTREL Julien, COUSINARD Claire-Marie, GUILLOU Maël, HAQUIN Floriane, BIGOT Alexandre, BARFF Manuel, GEORGELIN Hugo, CRESPEL Laurine, ORINEL Léna,

Nombre de Conseillers en exercice : 19 **Présents : 19** **Votants : 19**

Date de convocation : 24/03/2026 Secrétaire : Mme ROUAULT Delphine

DEL2026_14 Constitution de la commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal,
Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'Appel d'Offres comprend le Maire (ou son représentant) et 3 conseillers municipaux. Les membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres de la CAO est votée au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.
En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, et étant donné qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures, Madame la Maire propose de procéder au vote à main levée et indique que :

Sont candidats au poste de titulaire :
ROUAULT Delphine
LEVREL Didier
PIEDERRIERE Olivier

Sont candidats au poste de suppléant :
CRESPEL Cécile
COUSINARD Claire Marie
GUILLOTTO SALAUN Alexandra

Madame la Maire, après le vote à main levé, présente les résultats suivants :

Membres titulaires
Nombre de votants : 18
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 18
Nombre de sièges à répartir : 3
Quotient électoral : 6

Membres suppléants
Nombre de votants : 18
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 18
Nombre de sièges à répartir : 3
Quotient électoral : 6

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260330-DEL2026_14-DE

Titulaires			Suppléants		
	Suffrages obtenus	Quotient électoral		Suffrages obtenus	Quotient électoral
ROUAULT Delphine	18	6	CRESPEL Cécile	18	6
LEVREL Didier	18	6	COUSINARD Claire Marie	18	6
PIEDERRIERE Olivier	18	6	GUILLOTTO SALAUN Alexandra	18	6

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, la liste des membres titulaires (Rouault/Levrel/Piederrière) obtient 3 sièges et la liste des membres suppléants (Crespel/Cousinard/Guilloto-Salaün) obtient 3 sièges. Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec Madame la Maire, Présidente de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

Titulaires :

- Mme ROUAULT Delphine
- M. LEVREL Didier
- M. PIEDERRIERE Olivier

Suppléants :

- Mme CRESPEL Cécile
- Mme COUSINARD Claire Marie
- Mme GUILLOTTO SALAUN Alexandra

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme.
La Maire,

Magali GAUTIER